

Le jour de la conférence de presse on reconnaît de droite à gauche MM Geneste, adjoint au Maire ; Cougnenc, secrétaire général adjoint du District, Frêche, maire de Montpellier.

Montpellier avec ses 14 000 demandeurs d'emploi a tout particulièrement besoin d'envisager l'élargissement de son secteur industriel. Dans une conférence de presse, jeudi 6 décembre, Georges Frêche, président du District, rappelait qu'à défaut d'avoir su préserver certains secteurs traditionnels (textiles, travaux publics...), Montpellier devait se tourner vers des emplois nouveaux.

«Le problème doit être abordé dans le cadre du district, à cause de l'interpénétration de plus en plus importante de Montpellier et des communes rurales environnantes d'une part, et d'autre part de la raréfaction du domaine foncier communal». Jusqu'en 1977, le conseil de district gérait les zones industrielles de la Lauze (essentiellement électronique et entrepots locatifs, extension prévue 30 ha), de Saint Jean de Védas (tertiaire et labos surtout extension prévue 70 ha) et de Vendargues (extension prévue 50 ha), mais elles contenaient surtout des entrepôts peu générateurs d'emplois. Désormais le conseil de district exerce un droit d'agrément sur les cessions de terrains aux entreprises privées. Ainsi, seuls seront pris en compte les dossiers portant création d'un certain nombre d'emplois à l'hectare. Ce premier pas pour une plus grande efficacité se doit d'être suivi de beaucoup d'autres

afin d'accélérer le processus d'industrialisation du district.

«Il faut absolument arriver à l'établissement de solides structures de consultation et de fonctionnement et la mission des instances concernées passe d'abord par un effort d'information des industriels susceptibles de s'installer chez nous». Il faudrait pour cela qu'existent plus efficacement et plus continuement des commissions municipales et extra-municipales formées d'élus et d'intervenants économiques (chambre de commerce, A.P.R.I.L. universités, industries...).

En fait, le problème est simple, comment rendre les zones d'implantation éventuelle pour des industries génératrices d'emplois suffisament attractives pour concurrencer des régions à priori mieux équipées ? Ou du moins comment informer les industriels des possibilités réelles de Montpellier ? Il s'agirait premièrement de faire une étude sérieuse des secteurs d'activité possibles, deuxièmement de promouvoir le district de Montpellier par des insertions publicitaires dans les journaux spécialisés, par la diffusion de plaquettes informatives, par la participation à d'importantes manifestations commerciales (foires, expositions internationales...) réalisation d'un matériel plus sophistiqué de diffusion (films,

s'agirait aussi de présenter les terrains des différentes Z.1 en tenant compte des spécificités de chacune.

Mieux, le bureau de développement économique entend pouvoir être en mesure de présenter à la demande d'un investisseur, des terrains situés dans le domaine privé, et ce par l'intermédiaire de la chambre syndicale des Agents Immobiliers. A condition bien sûr que les prix n'excèdent pas ceux de la Z.I. Inutile de préciser que tout en accomplissant sa mission le Bureau devra veiller à la préservation de l'environnement.

Outre cet effort sur les lieux d'implantation, Montpellier doit privilégier les investissements pour la promotion de certains brevets industriels, et créer un système d'assistance juridique et financière, orienté en priorité vers les petites entreprises. Un sérieux effort doit être également envisagé en ce qui concerne la liaison avec les grandes administrations d'état.

«Entreprendre ces démarches et en particulier, proposer l'augmentation des effectifs attachés à la résolution de ces problèmes au budget 1980 - et telle est mon intention - ne signifie pas que le bilan actuel soit négatif» précisait Georges Frêche. «Le district et la ville ne savent que trop que les moyens actuels ne sont pas à la

mesure des problèmes posés, mais il faut reconnaître que l'action du Bureau de développement économique de novembre 78 à Novembre 79 a permis la création de 1 154 emplois dont la plupart sont déjà effectifs et dont l'autre partie le sera incessamenta. Simplement tout cela n'est pas suffisant. Si certaines implantations sont désormais décidées -B.C.E.O.M. 100 emplois dans le district «pesage Promotion», 120 emplois dans le district (électronique, informatique), plus un certain nombre d'autres entreprises proposant de 10 à 80 emplois dans des secteurs de pointe, des implantations très importantes, un moment envisagées, ont été abandonnées. A propos de ces dernières, Georges Frêche citait avec regret Rendix (Renault-Bendix), 400 emplois qui s'implanteront à Toulouse et TELESYSTEM (100 emplois) à Nice. «Chaque fois dit-il que s'offre la possibilité de voir s'implanter 500 emplois, il faut que le préfet se batte et soit présent pour accueillir les investisseurs éventuels. A Nice, on a assisté à l'aboutissement d'un très fort investissement moral.

Ce n'était pas une question de possibilités d'accueil. Si Montpellier est susceptible d'accueillir CIRCE II, dans le même domaine d'informatique de pointe, elle a les capacités pour accueillir TELESYSTEM.

On voit d'ailleurs à ce sujet, l'intérêt d'une bonne coordina-

tion entre les intéressés. A Montpellier, les industries de pointe sont liées au sort de l'Université qui est une des plus importantes de France dans ce domaine. Il en est de même pour l'industrie pharmaceutique. C'est pourquoi le maire de Montpellier proposait également la création d'un comité permanent pour l'électronique et l'informatique. (Avec le conseil des Arts et Métiers, la chambre de commerce, les entreprises en extension...) Enfin. pour que toutes les chances de créations d'emploi sur la région soient réunies, M. Frêche évoquait la possibilité de faire un effort particulier sur le machinisme agricole. Il rappelait le projet d'implantation d'un centre d'innovation des machines agricoles, en tandem, avec la chambre de commerce. D'autre part à la veille du Festival de la Jeu nesse Méditerranéenne, Montpellier envisage l'accuei d'un Consulat d'Algèrie dans un avenir très proche. Si-l'on compte les possibiltés d'ouverture sur la bio-masse et le solaire, on voit qu'un certain nombre de possibilités d'emploi devraient se débloquer sous peu.

C'est pourquoi la mise en place de structures actives en permanence est aujourd'hui indispensable. «Equipons-nous" pour recevoir les futurs investisseurs, un grand pas sera franchi vers la résolution du chômage régional», a dit le maire de Montpellier en présence des représentants des différents intervenants.